

Lacanau  
Océan



17-18 juin  
2022

# 15<sup>ème</sup> championnat départemental de surf des sapeurs-pompiers

Shortboard - Longboard - Bodyboard - Stand up

Pas de catégorie d'âge



## REGLEMENT



### Lieu

Le championnat se déroulera à la maison de la Glisse à Lacanau Océan.



### Conditions de participation

Peuvent participer au championnat départemental de surf des sapeurs-pompiers tous les adhérents « majeurs » à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde, à l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers d'Aquitaine et du Limousin et à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France en qualité de membres actifs.

On entend par adhérents les membres actifs, à jour de leur cotisation 2022, suivants :

- les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels en activité
- les personnels administratifs, techniques et spécialisés des services d'incendie et de secours (PATS)
- les anciens sapeurs-pompiers

Seules les pièces d'identité suivantes sont acceptées lors des contrôles préalables à la compétition :

- Carte nationale d'identité
- Carte fédérale (FNSPF) en cours de validité
- Passeport
- Permis de conduire



### Frais d'engagement

Les frais d'engagement s'élèvent à **15 euros** par participant.



### Épreuves

***Les épreuves seront identiques pour toutes les catégories.***

Les participants sont convoqués le 17 juin à 8h précises pour la présentation de l'épreuve (début de la compétition à 8h30). Compte-tenu du planning serré, aucun retard des compétiteurs ne sera admis.



4 surfeurs par série

- ➔ Pas d'élimination directe au premier tour ; les deux premiers seront qualifiés directement pour le troisième tour, les deux autres passeront par le second tour qui servira de repêchage
- ➔ A partir du troisième tour, les deux premiers seront qualifiés, les deux autres éliminés et ainsi de suite jusqu'à la finale
- ➔ A minima, les 4 premiers des catégories longboard et shortboard seront qualifiés pour le challenge national les 16 et 17 septembre ; les suivants seront sur liste d'attente
- ➔ Les surfeurs seront jugés par des juges officiels et des sapeurs-pompiers surfeurs expérimentés
- ➔ **Remise des prix : les personnes absentes à la remise des prix ne se verront pas remettre leur lot de récompense.**



### Restauration

Dans le cadre de la compétition, des repas vous sont proposés :

- ◇ MIDI ⇒ vendredi et samedi - Tarif 12 €/personne
- ◇ SOIR ⇒ Samedi - Tarif 25 €/personne

**Le montant des repas doit être réglé par chèque, au moment de l'inscription.**



### Droit à l'image

Tout participant à la compétition autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, et ce, pour une durée illimitée.



### COVID / Annulation

En cas d'annulation de la compétition pour cause de contexte sanitaire défavorable, les frais d'engagement ne seront pas remboursés, mais chaque participant se verra doté d'un tee-shirt. Les frais de repas seront quant à eux annulés.



### Contact et renseignements

Nicolas DELPIT - 06.22.61.20.73  
Email : [nikodelpit@gmail.com](mailto:nikodelpit@gmail.com)  
CIS Soulac : 05.56.73.63.73



Dossier disponible en téléchargement sur le site  
[www.udsp33.fr](http://www.udsp33.fr)



## FICHE D'INSCRIPTION

Nom	Prénom	Affectation	Tel / Mail	Catégorie				Nombre de repas		
				Longboard	Shortboard	Bodyboard	Stand up	17/06 midi	18/06 midi	18/06 soir

**Inscriptions :**

Nombre :  x 15 € =  €

Chèque n° .....  
Banque .....

**Repas :**

Vendredi 17/06 - *Midi*      Nombre :  x 12 € =  €

Samedi 18/06 - *Midi*      Nombre :  x 12 € =  €

Samedi 18/06 - *Soir*      Nombre :  x 25 € =  €

➔ **Total à régler**  €

Chèque n° .....  
Banque .....

**Faire 2 chèques différents (inscription + repas) à l'ordre de l'UDSP 33**

**Fiche d'inscription et règlement à retourner à :**

M. Nicolas DELPIT  
12 rue des Morilles  
33680 LACANAU

**Avant le 1<sup>er</sup> juin 2022**

(aucun remboursement ne se fera après cette date)